

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, MM. MELQUIOND, MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS (11) :

Mme RABUSSIÉ mandant a pour mandataire M. MEUNIER
M. MAUDUIT mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BAUDIN, mandant a pour mandataire M. PREHER
Mme FARINEAU mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. DUMAS
M. BEAUDEUX mandant a pour mandataire M. MIS
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire Mme MERY
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSES (2) : M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN

Nelly CASSAN-FAUX a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Fonds de soutien à l'investissement public local : plans de financement des opérations

La loi de finances pour l'année 2016 a prévu de réserver un milliard d'euros pour soutenir l'investissement public des communes et des intercommunalités.

Les fonds mis en oeuvre se décomposent en trois familles d'opérations :

- 500 millions d'€ concernent des priorités d'investissement dans les communes et intercommunalités, au nombre de 7 : la rénovation thermique, la transition énergétique, les énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, les infrastructures de mobilité, les infrastructures en faveur de la construction de logements, les hébergements et équipements liés à l'accueil des migrants.*
- 300 millions d'€ concernent le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants, pour les investissements contribuant à la réalisation d'un projet de territoire transversal et cohérent,*
- 200 millions d'€ relèvent de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux, la D.E.T.R.*

Au titre de la première enveloppe de 500 millions d'€, la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est dotée d'une enveloppe de 44 370 803 €, et de 27 274 841 € au titre de la seconde enveloppe de 300 millions d'€.

Ces fonds sont destinés à des opérations dont les autorisations d'engagement seront opérées avant le 31 décembre 2016. Il s'agit par conséquent de projets d'investissement déjà suffisamment matures pour être présentés, les crédits de l'Etat pouvant par la suite s'étaler jusqu'en 2020 pour tenir compte du calendrier des déclinaisons opérationnelles.

Ainsi, la commune de Châtellerault est-elle en mesure de solliciter les crédits de ce fonds de soutien sur de nouvelles tranches de programmes déjà en voie de réalisation, ou ayant un rôle de structuration urbaine très significatif:

- la poursuite de la rénovation énergétique dans ses équipements scolaires, sportifs, socio-éducatifs, ou à usage associatif et ludique : groupe scolaire Jacques Prévert et accueil de loisirs maternel du Lac, école maternelle Léo Lagrange, gymnase du Sanital, et salle du Verger,*
- l'accessibilité programmée (Ad'Ap) et les mesures de sécurisation dans les équipements, avec la mise en conformité de l'hôtel de ville, qui sera à cette occasion ouvert sur le boulevard Blossac,*
- la poursuite de l'aménagement des bords de Vienne en rive droite, pour prolonger le long de l'allée Percevault une continuité et une cohérence fonctionnelles, sur le plan des mobilités, des usages et des loisirs, avec l'espace de retraitement urbain opéré dans le secteur de la Gornière à travers le programme de rénovation urbaine de la Plaine d'Ozon soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),*
- l'amélioration de l'offre dans les équipements à la population, qu'il s'agisse du réaménagement des locaux scolaires à l'école maternelle Carpentier, ou de la réfection complète du skatepark à l'entrée du site de la Manufacture, pour les populations jeunes et les amateurs de sports de "glisse",*
- la réalisation d'une voie de désenclavement pour irriguer le quartier du Lac depuis l'entrée sud de la ville, en complément de la réfection de la rue Saint-Just et de la rue Aliénor d'Aquitaine : cette opération est un préalable à toute réorganisation urbaine en faveur de ce quartier, aux termes de l'opération d'intérêt régional en cours de construction avec l'ANRU, ayant fait l'objet d'un protocole d'accord signé avec Madame la Préfète en date du 16 décembre 2016.*

VU la circulaire n°5835/SG du premier ministre aux préfets en date du 15 janvier 2016,

VU le courrier de Madame la Préfète de la Vienne aux Maires et Présidents d'établissements publics intercommunaux en date du 26 février 2016,

VU la délibération n° 4 du conseil municipal du 7 avril 2016 relative aux demandes de subventions au fonds de soutien l'investissement public local,

CONSIDERANT l'opportunité de s'inscrire dans l'éligibilité au fonds de soutien à l'investissement public local pour des opérations de la Ville de Châtellerault dont l'engagement sera réalisé dans le courant de l'année 2016,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 23 juin 2016

n° 12

page 3/3

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les plans de financement de ces projets, ci-joints,
- de solliciter les crédits du fonds de soutien à hauteur de 1 077 700 €, répartis comme ci-joints,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'avancement de ces dossiers,

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le *30/06/16*

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

